



Billets RBC LEOS® à capital protégé liés à des actions américaines (USD), série 1

Durée de 5 ans

Capital protégé à
100% à l'échéance

62 % variation en pourcentage
maximale

Les billets constituent un placement d'une durée de 5 ans destiné à fournir une exposition à un panier équilibré de trois sociétés américaines. Les investisseurs recevront 100 % de la plus-value du cours du portefeuille des sociétés américaines pour toute performance positive de celui-ci, jusqu'à un plafond, et recevra le montant initial à l'échéance s'il y a diminution de la valeur du portefeuille. Le capital est garanti par RBC à la date d'échéance du 17 août 2029.

Clôture du placement

13 août 2024

Date d'émission

15 août 2024

Date d'échéance

17 août 2029

Fundserv

RBC11404

Site web

www.rbcnotes.com

FAITS SAILLANTS DU PLACEMENT

Émetteur : Banque Royale du Canada

Monnaie : \$ US

Durée : Environ 5 ans

Portefeuille de titres : Rendement lié à la performance d'un portefeuille initialement équilibré de trois sociétés américaines. Les titres ne constituent pas une participation dans les titres sous-jacents. Les porteurs n'ont aucun droit à l'égard des titres sous-jacents, y compris les dividendes versés sur ces titres. Le taux des dividendes indicatif du portefeuille au 23 juillet 2024 était de 0,15 %, soit un taux des dividendes total d'environ 0,75 % composé annuellement sur la durée de 5 ans, à supposer que le rendement des dividendes demeure constant.

Rendement variable : Le rendement variable, s'il y a lieu, sur chaque billet à l'échéance correspondra au capital multiplié par la variation en pourcentage, multiplié par le taux de participation. Le rendement variable éventuel ne sera pas inférieur à zéro ni supérieur à 62,00 % du capital. Le rendement maximal sera obtenu si la valeur du portefeuille de titres augmente de 62,00 % ou plus entre la date d'évaluation initiale et la date d'évaluation finale.

Taux de participation : 100,00 %

Plafond : Le portefeuille de titres est assujéti à une augmentation maximale de leur valeur de 62,00 % (le « **plafond** »). En raison du plafond, la variation en pourcentage maximale serait de 62,00 % sur chaque billet, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé de 10,13 %.

Note : Protection du capital à 100 % garantie par RBC à l'échéance. RBC est notée Aa1 par Moody's, AA- par Standard and Poors et AA par DBRS.

Marché secondaire : Les billets sont négociables sur un marché secondaire quotidien, sous réserve de disponibilité, que RBC Marchés des Capitaux fera des efforts raisonnables pour offrir, comme il est indiqué dans le bulletin d'information. Des frais de négociation anticipée peuvent s'appliquer (de 3,00 % au départ, ils passent à 0 % après 270 jours). Le produit tiré de la vente peut être inférieur au capital de 100 \$ US.

Admissibilité aux comptes enregistrés : REER, FERR, CELI, REEI, CELIAPP, REEE et RPDB.

PORTEFEUILLE DE TITRES:

Portefeuille équilibré regroupant les actions ordinaires cotées des sociétés américaines suivantes :

| Nom De La Société | Symbole | Bourse principale |
|----------------------|---------|-------------------|
| META PLATFORMS, INC. | META | NASDAQ |
| TESLA, INC. | TSLA | NASDAQ |
| NVIDIA CORPORATION | NVDA | NASDAQ |

Les billets ne sont pas des dépôts assurés en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les billets ne sont pas des billets ou des titres de créance traditionnels. Pour connaître les divers risques liés à un tel placement, voir la rubrique « Facteurs de risque » du bulletin d'information.

EXEMPLES DE CALCUL DU MONTANT DU PAIEMENT

Les exemples suivants sont fournis à titre illustratif seulement. Les cours des actions comprises dans le portefeuille de titres utilisés pour illustrer le calcul du rendement variable ne sont pas des estimations ni des prévisions des cours de base et des cours de règlement des actions dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le rendement variable. Le portefeuille de titres est assujéti à une augmentation maximale de la valeur de 62,00 % (le « **plafond** »). Tous les exemples supposent qu'un porteur de billets a acheté des billets d'un capital global de 10 000 \$ US et qu'aucun événement extraordinaire n'est survenu.

Exemple n°1 — Calcul hypothétique du montant du paiement lorsque la variation en pourcentage du portefeuille de titres est positive et inférieure au plafond. On suppose que les cours de base et les cours de règlement des actions sont ceux indiqués. Le montant du paiement serait calculé comme suit :

| Nom De La Société | Symbole | Cours de base | Cours de règlement | Variation en pourcentage | Pondération | Variation pondérée |
|---------------------------------|---------|---------------|--------------------|--------------------------|-------------|--------------------|
| Meta Platforms, Inc. | META | 488,69 | 794,37 | 62,55 % | 33,333 % | 20,850 % |
| Tesla, Inc. | TSLA | 246,38 | 400,71 | 62,64 % | 33,333 % | 20,880 % |
| NVIDIA Corporation | NVDA | 122,59 | 189,78 | 54,81 % | 33,333 % | 18,270 % |
| Somme des variations pondérées | | | | | | 60,000 % |
| Variation en pourcentage | | | | | | 60,000 % |

Total des variations des composantes pondérées = 60,000 %
Variation en pourcentage = 60,000 %
Taux de participation = 100,00 %
Rendement variable = 10 000,00 \$ US × 60,000 % × 100,00 % = 6 000,00 \$ US
Montant du paiement = 10 000,00 \$ US + 6 000,00 \$ US = 16 000,00 \$ US

Dans cet exemple, le montant du paiement procure un rendement équivalant à un taux de rendement annuel composé de 9,86 %.

Exemple n°2 — Calcul hypothétique du montant du paiement lorsque la variation en pourcentage du portefeuille de titres est positive et égale ou supérieure à 62,00 % et est donc plafonnée à 62,00 %. On suppose que les cours de base et les cours de règlement des actions sont ceux indiqués. Le montant du paiement serait calculé comme suit :

| Nom De La Société | Symbole | Cours de base | Cours de règlement | Variation en pourcentage | Pondération | Variation pondérée |
|---------------------------------|---------|---------------|--------------------|--------------------------|-------------|--------------------|
| Meta Platforms, Inc. | META | 488,69 | 801,30 | 63,97 % | 33,333 % | 21,323 % |
| Tesla, Inc. | TSLA | 246,38 | 407,02 | 65,20 % | 33,333 % | 21,733 % |
| NVIDIA Corporation | NVDA | 122,59 | 229,04 | 86,83 % | 33,333 % | 28,944 % |
| Somme des variations pondérées | | | | | | 72,000 % |
| Variation en pourcentage | | | | | | 72,000 % |

Total des variations des composantes pondérées = 72,000 %
Variation en pourcentage = 72,000 %
Taux de participation = 100,00 %
Plafond = 62,00 %
Rendement variable = 10 000,00 \$ US × 62,000 % × 100,00 % = 6 200,00 \$ US
Montant du paiement = 10 000,00 \$ US + 6 200,00 \$ US = 16 200,00 \$ US

Dans cet exemple, le montant du paiement procure un rendement équivalant à un taux de rendement annuel composé de 10,13 %.

Exemple n°3 — Calcul hypothétique du montant du paiement lorsque la variation en pourcentage du portefeuille de titres est réputée être nulle. On suppose que les cours de base et les cours de règlement des actions sont ceux indiqués. Le montant du paiement serait calculé comme suit :

| Nom De La Société | Symbole | Cours de base | Cours de règlement | Variation en pourcentage | Pondération | Variation pondérée |
|---------------------------------|---------|---------------|--------------------|--------------------------|-------------|--------------------|
| Meta Platforms, Inc. | META | 488,69 | 203,77 | -58,30 % | 33,333 % | -19,434 % |
| Tesla, Inc. | TSLA | 246,38 | 101,46 | -58,82 % | 33,333 % | -19,606 % |
| NVIDIA Corporation | NVDA | 122,59 | 45,50 | -62,88 % | 33,333 % | -20,960 % |
| Somme des variations pondérées | | | | | | -60,000 % |
| Variation en pourcentage | | | | | | 0,000 % |

Total des variations des composantes pondérées = -60,000 %
Variation en pourcentage = 0,000 %
Taux de participation : 100,00 %
Rendement variable = 10 000,00 \$ US × 0,000 % × 100,00 % = 0,00 \$ US
Montant du paiement = 10 000,00 \$ US + 0,00 \$ US = 10 000,00 \$ US

Dans cet exemple, le montant du paiement procure un rendement équivalant à un taux de rendement annuel composé de 0,00 %.

Les billets de dépôt représentent des occasions de placement, mais ils peuvent comporter des risques. Pour de plus amples renseignements, consulter le bulletin d'information. Voici certains risques particuliers :

- Intérêts payables à l'échéance – Le capital et le rendement variable (s'il y a lieu) sont payables à l'échéance seulement. Le rendement futur du portefeuille de titres est inconnu et pourrait faire en sorte qu'aucun intérêt ne soit versé si la somme des variations pondérées du rendement par action est négative.
- Les porteurs n'auront aucun droit à l'égard de ces titres, notamment à l'égard des dividendes ou des autres distributions versés sur ces titres (le taux de dividendes indicatif de l'indice au 23 juillet 2024 était de 0,15 %), ce qui représente un rendement en dividendes global d'environ 0,75 % composé annuellement sur la durée, en supposant que le rendement en dividendes reste constant.
- Cours sur le marché secondaire – Le cours des billets sur le marché secondaire dépendra de la conjoncture du marché et pourrait être supérieur ou inférieur au capital de 100 \$ US sous réserve de frais de négociation anticipée d'au plus 3,00 %. RBC se réserve le droit de ne pas créer de marché secondaire.
- Événements extraordinaires – Le paiement du rendement variable pourrait être avancé ou retardé en raison de la survenance de certains événements extraordinaires.

Le bulletin d'information concernant les BILLETS RBC LEOS® à capital protégé liés à des actions américaines (USD), série 1 (le « bulletin d'information ») et le présent sommaire ne constituent pas une offre ni une sollicitation par quiconque dans un territoire où une telle offre n'est pas autorisée ou à une personne à qui il est illégal de la faire. Le placement et la vente des billets décrits dans le bulletin d'information peuvent être assujétiés à des restrictions dans une province ou un territoire donné. Les billets ne peuvent être offerts ni vendus à l'extérieur du Canada. La Banque Royale et les agents-vendeurs demandent à toute personne qui entre en possession du bulletin d'information de s'informer de ces restrictions et de les respecter. Les billets n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la Securities Act of 1933 des États Unis, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États Unis ou à des personnes des États Unis ou pour leur compte ou à leur profit. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité analogue ne s'est prononcée sur la qualité des billets; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent sommaire doit être lu conjointement avec le bulletin d'information, qui renferme des déclarations et des facteurs de risque supplémentaires importants relativement aux billets.